



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Accession a la propriete

Question écrite n° 36304

Texte de la question

M Edmond Alphandery expose a M le ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports qu'une recente enquete elaboree par la caisse de mutualite sociale agricole de Maine-et-Loire vient de souligner que, au-dela de l'inadaptation du profil des prets immobiliers au ralentissement de l'evolution nominale des revenus, les difficultes recentes des accedants a la propriete s'expliquent tres souvent par l'absence ou la mauvaise qualite de l'information et des conseils dont ils ont dispose lors de la mise au point de leur plan de financement. Il lui demande, en consequence, s'il envisage, dans le prolongement des mesures deja arretees, d'elever le niveau et d'ameliorer la qualite de l'information destinee aux accedants a la propriete afin que leurs choix demeurent compatibles avec leurs possibilites financieres.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi que le souhaite l'honorable parlementaire, il est indispensable de developper l'information des particuliers sur le logement. Elle ne peut que favoriser, par son role preventif, la resolution des problemes evoques. C'est pourquoi les services du ministere de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports contribuent a la creation et au fonctionnement des associations departementales d'information sur le logement (ADIL), qui offrent aux accedants une information independante et gratuite sur tous les aspects, notamment financiers, de l'operation de construction, contribuant ainsi a reduire le nombre de « projets mal montes » et en definitive les impayees d'accession. D'ores et deja, les ADIL sont presentes dans quarante et un departements et des dispositions ont ete prises pour que l'ensemble de ces collectivites territoriales puisse etre pourvu d'une structure d'information dans les prochaines annees. Il convient de noter que le departement de Maine-et-Loire ne dispose pas, a l'heure actuelle, d'un tel organisme. Aussi, a l'occasion de l'evocation des problemes d'information du consommateur, l'honorable parlementaire est invite a examiner favorablement les possibilites de creation d'un centre d'information. Les services du ministere de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports ainsi que l'Association nationale pour l'information sur le logement (2, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris) sont a la disposition des partenaires concerns pour les aider a mettre en place la structure repondant le mieux a la situation de leur departement. Enfin, il faut rappeler que dans chaque direction departementale de l'equipement, a ete designe un responsable des questions « accedants en difficulte », afin notamment de mieux renseigner les emprunteurs sur les possibilites qui leur sont offertes pour ameliorer leur situation financiere.

Données clés

Auteur : [M. Alphandery Edmond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36304

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 février 1988, page 536

Réponse publiée le : 18 avril 1988, page 1668